

Conditions Générales d'Inscription

Dès votre **inscription** en ligne sur **eurefa.fr**, vous recevrez immédiatement une copie de votre inscription. Par la **confirmation** écrite du **Sprachinstitut Tübingen (SIT)**, laquelle suivra sous huitaine, votre inscription devient ferme et définitive.

Conditions de paiement

Avec la confirmation écrite (**Bescheinigung**), le participant reçoit les documents nécessaires à son séjour accompagnés de la facture (**Rechnung**) représentant les frais de scolarité et de pension.

Un **acompte de 20% du prix total** de la session (scolarité et pension) doit nous être versé par virement SEPA. Veuillez nous faire parvenir **le reste dû** au plus tard **10 jours** avant le début de votre stage.

Merci de bien vouloir nous adresser, dans les meilleurs délais, une **copie** de vos **virements** SEPA à **Gabriele.Schweikart@ib.de** et à **claus-jung@eurefa.eu**

Jours fériés et absences

Le fait qu'il n'y ait pas de cours un jour férié exclut tout remboursement. Il en est de même si vous n'assistez pas avec assiduité aux cours.

Hébergement

Vous ne pouvez résilier votre contrat de pension en cours de session qu'à compter d'un week-end et moyennant un préavis de deux semaines.

Assurances

Les participants ne sont assurés ni par le SIT, ni par les familles d'accueil. Nous vous conseillons de souscrire une **assurance responsabilité civile** et éventuellement de voyage (maladie, accident, vol, annulation). Mettez-vous également en contact avec votre caisse d'assurance maladie qui vous fournira la **Carte européenne d'assurance maladie (EHIC)**.

Le SIT ne sera en aucun cas tenu pour responsable des pertes, dommages ou préjudices subis ou commis par les participants sur les personnes ou les biens, et ce quelles qu'en soient les causes.

Annulation de l'inscription

Toute annulation notifiée au plus tard deux semaines avant le début de la session donne lieu à une retenue de 180,-- €. Pour toute annulation ultérieure, une somme correspondant à 50% du montant des frais de scolarité et de pension, avec un maximum de 511,-- €, sera retenue. L'annulation doit être formulée par écrit.

Interruption du stage

Un cours commencé peut être interrompu par le participant moyennant préavis de quatre semaines. Dans ce cas, l'excédent des sommes versées sera remboursé. Dans certains cas de force majeure (accident grave, maladie de longue durée...), un remboursement peut être envisagé exceptionnellement. Il ne saurait cependant être supérieur à 75% du montant couvrant la période de formation restante. Ceci n'est valable que si l'annulation est notifiée à la direction de l'Institut dans les plus brefs délais.

Responsabilité de l'Institut

L'Institut s'engage à fournir toutes les prestations stipulées dans le contrat. En cas de dommages-intérêts, le participant ne peut prétendre qu'à une réduction proportionnelle des frais.

Toute responsabilité de la part de l'Institut est limitée au maximum au triple du montant payé pour le séjour (scolarité et pension), sauf si le dommage a été provoqué volontairement ou est dû à une négligence grave. La responsabilité de l'Institut est exclue en cas de grève ou de force majeure.

En cas de litige, seul le tribunal de Tübingen est réputé compétent.

Internationaler Bund e. V.
Verbund Württemberg
IB Sprachinstitut Tübingen SIT
Eugenstr. 71 - D-72072 Tübingen

en partenariat avec
l'association euréfa

Coordonnées bancaires (SEPA):

IBAN : DE17 5008 0000 0093 2498 05
BIC : DRESDEFFXXX